

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION PLU

Par arrêté municipal n° URBA-2019-03 du 20 décembre 2019, Monsieur Albert HERVET, Maire de la commune de NEVEZ, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du 20 Janvier 2020, 9 h 00, au 20 Février 2020, 16 h 00, soit une durée de 32 jours, portant modification du Plan Local d'Urbanisme, afin de supprimer l'emplacement réservé n° 6 au lieu-dit Trémorvézen, supprimer l'emplacement réservé n° 10 au lieu-dit Rue de Raguénès, réduire l'emplacement réservé n° 11 et faire évoluer le zonage en conséquence Rue de Port Manec'h. Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Catherine Desbordes en qualité de Commissaire enquêtrice.

Le dossier soumis à enquête comprend : La note de présentation de la modification du Plan Local d'Urbanisme, l'étude environnementale et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne, les avis des Personnes Publiques Associées, les annexes administratives.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, pourront être consultés sur un support papier et informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la Mairie de Névez, Place Joseph Daniélou 29920 Névez : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 16 h 45 et le samedi de 10 h à 11 h 30 et sur le site internet de la Mairie de Névez www.nevez.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet au siège de l'enquête publique à la Mairie de Névez ou les adresser avant la clôture de l'enquête publique : par courrier à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice, Mairie de Névez, Place Joseph Daniélou 29920 Névez, ou par voie électronique à l'adresse suivante urbanisme@nevez.fr en précisant la mention « Enquête publique portant sur la modification du PLU »

La Commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Névez :

- Le lundi 20 janvier 2020, de 9 h 00 à 12 h 00- Le vendredi 07 février 2020, de 14 h 00 à 16 h 00- Le jeudi 20 février 2020, de 14 h 00 à 16 h 00

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des Personnes Publiques Associées, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public. La mention de l'approbation sera faite dans la presse. La personne responsable du projet de modification est Monsieur Le Maire de NEVEZ. Toute information concernant ce projet peut être sollicitée auprès du service urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouvertures au public, ou par voie électronique : urbanisme@nevez.fr

Le Maire, Albert HERVET